

CR CONSEIL MUNICIPAL

du 09 juin 2023 de 18h

En présence de : Jean Luc FONTAINE, Laure ANTOINE, Lionel DONDIN, Virginie GROSJEAN, Patrice HUMBERT, Jessica SENE, Guillaume SIMON, Robert BAUDINET, Emmanuel RUHLMANN, Bertrand BAGARD.

Absents ayant délégués leur mandat : Sandrine WEBER à Jessica SENE, Valérie MEONI à Guillaume SIMON, Martine NUSS à Virginie GROSJEAN

Excusée : Aline DEVAUX.

Secrétaire de séance : Virginie GROSJEAN.

ELECTIONS SENATORIALES

Vote des Candidats au poste de titulaires : Jean Luc FONTAINE, Lionel DONDIN, Bertrand BAGARD

Tous élus à l'unanimité des présents et des procurations dont 1 abstention.

Vote des Candidats au poste de suppléants : Laure ANTOINE, Jessica SENE, Patrice HUMBERT

Tous élus à l'unanimité des présents et des procurations dont 1 abstention.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU DU 12/05/2023 à l'unanimité des présents et des procurations.

AFFAIRE HUMBERT : REMBOURSEMENT FRAIS D'AVOCAT PAR GROUPAMA

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un recours déposé auprès du Tribunal Administratif. Une déclaration a été faite auprès de l'assureur de la Commune, GROUPAMA, au titre de la protection juridique, qui a pris en charge les frais d'Avocat.

Un second chèque d'un montant de 960.00 € a été reçu en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des procurations.

AUTORISE le Maire à encaisser le chèque présenté

PRECISE qu'il sera imputé au compte RF / 7788 - Budget 2023

TRAVAUX APPARTEMENTS SENIORS : AVENANT WIG France

Le Maire présente au Conseil Municipal un avenant concernant des travaux supplémentaires :

- ☛ Mise en place de regards d'inspection au droit des évacuations d'eau des bacs plantés et gravier drainant en périphérie des bacs (selon devis WIG France N° 6380-14A)
- ☛ Mise en place d'un regard + couvercle béton en pied de pergola pour fourreau électrique (selon devis WIG France N° 6380-15)
- ☛ Réalisation de réseau ENEDIS / PTT sur le domaine public (selon devis WIG France N° 6380-16)

Le montant total de ces 3 devis s'élève à : 1 714.77 € HT soit 2 057.72 € TTC

Le montant du marché s'élève donc avenant compris à :

576 342.64 € HT + 115 268.53 € TVA soit 691 611.17 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des procurations.

VALIDE l'avenant tel qu'il est présenté

AUTORISE le Maire à le signer et à le notifier à l'Ets WIG France.

SPL XDEMAT : répartition du capital social

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Mi-mars 2023, SPL-Xdemat comptait 3 184 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin avril 2022, 177 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 17 ont été rachetés pour permettre à

17 actionnaires d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social,
conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des procurations.

DONNE pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

INFOS DIVERSES

- Ligne 14
- Hommage Lucette DITSCH
- création terrain multisports !
- Lion d'Or : consultation Humaniste habitat, cuisines équipées (ECOCUISINE à Fléville), plateforme monte escaliers PMR

Virginie GROSJEAN

